

Bureau du 3 novembre 2003

Décision n° B-2003-1810

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : **Réaménagement de l'espace du Gros Caillou, de la rue Audran à la rue des Pierres Plantées - Autorisation de signer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2003-1028 en date du 3 mars 2003 le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le réaménagement de l'espace du Gros Caillou, de la rue Audran à la rue des Pierres Plantées à Lyon 1er et 4°.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 26 septembre 2003, a classé première l'offre du groupement d'entreprises suivant :

- cabinets Carllys-Agora pour un montant de 80 500 € HT, soit 96 278 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

L'individualisation de l'autorisation de programme et le lancement de la procédure ont été acceptés par la délibération n° 2003-1028 en date du 3 mars 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2003-1028 et n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 26 septembre 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché et tous les actes contractuels s'y référant pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le réaménagement de l'espace du Gros Caillou, de la rue Audran à la rue des Pierres Plantées à Lyon 1er et 4° avec le groupement d'entreprises suivant :

- cabinets Carllys-Agora pour un montant de 80 500 € HT, soit 96 278 € TTC.

2° - Les dépenses à engager au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - opération 0184. Cette opération a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme selon la délibération n° 2003-1028 en date du 3 mars 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,